

Peut-on établir un lien entre terrorisme et immigration ?



Aurélien Taché
Député du Val-d'Oise, ex-LREM,
coprésident des Nouveaux démocrates
(Source A. Taché)

Ce serait trop réducteur

La réponse est assez largement non. Même si le terroriste de Rambouillet est tunisien, et que d'autres personnes qui ont commis des attentats récents sont étrangères, si on remonte un peu plus loin dans le temps, on voit qu'il y a surtout, parmi les auteurs, une majorité de personnes nées et grandies en France. À l'inverse, on doit évidemment garder à l'esprit que des millions de personnes immigrées vivent paisiblement dans notre pays. Ce serait donc trop réducteur de dire que l'immigration est la principale cause du terrorisme. Et d'affirmer qu'on peut régler le problème en fermant les frontières, piste qui serait illusoire et inefficace.

Je ne pense pas non plus que le terrorisme soit lié à une question culturelle. On a souvent affaire plutôt à une déstructuration de l'individu et de ses valeurs, indépendamment du fait qu'il vienne de l'étranger ou non. On observe d'ailleurs une tendance à la radicalisation dans d'autres sphères que l'islamisme, comme on l'a vu récemment dans la mouvance sur-vivaliste.

Si on veut vraiment combattre le terrorisme, il faut travailler plus sérieusement sur la cohésion sociale, en renforçant les liens entre les individus et la République, soit dès leur arrivée sur le territoire, soit, pour ceux qui sont nés ici, dès l'école. Dans le cas de Rambouillet, on a affaire à un homme qui est arrivé en 2009 et a été en situation irrégulière pendant dix ans. Pendant tout ce temps, il est resté dans une zone grise sociale et juridique où on ne l'a ni intégré ni expulsé. Il a ensuite été régularisé à l'ancienneté, comme on le fait pour des milliers de personnes dont on ne sait pas quoi faire. Aurait-il eu le même parcours si on avait mis à profit ce temps pour lui donner accès à des cours de fran-

çais, pour qu'il soit formé, pour qu'il entende parler de la France? Je ne sais pas, mais il faut se poser la question.

Souvent, les personnes qui sont sensibles à ce genre de propagande ont des esprits insuffisamment armés sur le plan des connaissances ou fragiles sur le plan mental. La barbarie naît souvent de l'ignorance. À l'école, il faut aller plus loin dans l'enseignement de ce qui relève des faits et de ce qui relève de la croyance. Il faut aussi donner aux jeunes clés de ce discernement notamment dans leur usage des nouveaux médias.

Si on veut vraiment combattre le terrorisme, il faut travailler plus sérieusement sur la cohésion sociale, en renforçant les liens entre les individus et la République.

Enfin, il y a évidemment un volet coercitif. En cas de passage à l'acte, il faut emprisonner rapidement ceux qui sont condamnés et les emprisonner dans des unités particulières. Mais, comme tout le monde ne va pas être enfermé à vie, nous devons aussi investir plus fortement dans des expériences de déradicalisation en milieu pénitentiaire. Je pense qu'on doit absolument se donner les moyens de repérer plus vite sur Internet les discours qui peuvent être dangereux et être capable de produire des contre-discours adaptés à ces publics.

Recueilli par Nathalie Birchem

Après le meurtre au couteau d'une policière à Rambouillet par un ressortissant tunisien arrivé clandestinement en France en 2009 et régularisé dix ans plus tard, l'extrême droite et une partie de la droite ont établi un lien direct entre terrorisme et immigration. « Il y a un lien, notamment avec l'immigration la plus récente », a ainsi déclaré Valérie Pécresse sur Europe 1. L'exécutif, comme la gauche, conteste ce rapprochement, dénonçant « un discours qui vise à dresser les gens les uns contre les autres ».



Éric Ciotti
Député Les Républicains et conseiller départemental des Alpes-Maritimes
(Source: É. Ciotti)

Le lien statistique est irréfutable

Si le risque zéro n'existe pas face au terrorisme, notre réponse se doit d'être globale : opérations extérieures, renseignement intérieur, politique pénale – il faut d'urgence instaurer une rétention de sûreté pour les terroristes sortant de prison – et politique migratoire. Cette dernière question est d'autant plus importante que la menace terroriste a changé. Hier, elle était principalement exogène, avec des attentats planifiés par des organisations internationales. Aujourd'hui, elle est devenue endogène : l'islamisme et le terrorisme se nourrissent, dans nos propres quartiers, du communautarisme et de l'immigration.

Le gouvernement doit enfin sortir d'une vision angélique et naïve afin de regarder la réalité en face : le lien statistique entre immigration et terrorisme est irréfutable. Sur les 42 terroristes qui ont frappé la France depuis 2015, 16 étaient étrangers et 26 étaient français, dont 5 avaient la double nationalité.

Les quatre attentats meurtriers depuis un an impliquent tous des étrangers : à Rambouillet, le tueur était tunisien ; à Nice, l'auteur de l'attentat de la basilique Notre-Dame, au cœur de ma circonscription, était un migrant tunisien en situation irrégulière ; le 16 octobre 2020, Samuel Paty a été décapité par un réfugié tchèque ; en avril 2020, à Romans-sur-Isère, il s'agissait d'un réfugié soudanais.

Comme la criminalité et la délinquance, où les étrangers sont surreprésentés, le terrorisme est aussi la conséquence d'une politique migratoire irresponsable. Nous avons atteint en 2019 un record d'entrées avec 276 000 titres de séjour accordés à des primo-arrivants et 127 000 premières demandes d'asile. Or, la France

n'a absolument pas la capacité d'intégrer 400 000 personnes par an. Auxquels s'ajoutent environ 40 000 mineurs isolés étrangers et 500 000 clandestins, dont 335 000 bénéficiant de l'aide médicale d'État.

Depuis 2012, la circulaire Valls de régularisation agit comme une prime à l'illégalité. Le terroriste de Rambouillet a vécu clandestinement en France pendant dix ans avant d'être régularisé en 2019, parce qu'il avait un travail de chauffeur-livreur. Ça suffit : celui qui entre illégalement en France doit être expulsé, pas régularisé !

Le terroriste de Rambouillet a vécu clandestinement en France pendant dix ans avant d'être régularisé en 2019, parce qu'il avait un travail de chauffeur-livreur.

C'est par la volonté du peuple, via un référendum, qu'on pourra lever l'ensemble des obstacles juridiques qui ont été dressés contre une politique migratoire efficace et de bon sens : l'irrégularité du séjour doit redevenir un délit ; les obligations de quitter le territoire français (OQTF) doivent effectivement s'accompagner d'expulsions ; les délinquants et criminels étrangers, ainsi que ceux inscrits dans le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), doivent systématiquement être expulsés.

Recueilli par Laurent de Boissieu